



PROCES VERBAL

Conseil Municipal du 08 septembre 2025

Le Conseil Municipal de BIBOST s'est réuni en séance publique, à la Mairie le 8 septembre 2025 à 19h30, sous la présidence de Franck CHAVEROT, Maire.

Présents

Franck CHAVEROT
Claire DOUVIER
Sandrine MARVALIN-GEANT
Jean-Philippe CHAUX
Eric BLANC
Laurent MARION

Didier GOUTTE
Valérie ROZIER
Frédéric BONNARD
Josette RAYMOND
René MICHEL
Thierry BEAU
Sophie BOUVARD

Excusé : Elodie GIDON (Pouvoir donné à Sophie BOUVARD) arrivé à 20h40

Secrétaire de séance : Didier GOUTTE

Rajout d'un point à l'ordre du jour : Rénovation du centre d'animation : avenant au marché de travaux lot n°5

1 Désignation du secrétaire de séance

- À l'unanimité des membres présents, Mr Didier GOUTTE est désigné comme secrétaire de séance.

2 Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 23 juin 2025

A la suite de la diffusion du compte-rendu du conseil municipal du 23 juin 2025, Monsieur le Maire demande si des précisions doivent être apportées.

- En l'absence d'observations, de corrections, le conseil municipal approuve le compte rendu à l'unanimité des membres votants et autorise Monsieur le Maire et Mme Elodie GIDON (secrétaire de séance du Conseil municipal du 23/06/2025) à signer le procès-verbal de séance.

Une erreur s'est glissée sur le compte rendu 6 juin 2025, dans les points divers : Arrêt des réseaux cuivres : il était noté « il est important d'anticiper cette échéance pour que chacun puisse d'ici là faire les démarches pour être raccordé au réseau cuivre »

La phrase correcte : il est important d'anticiper cette échéance pour que chacun puisse d'ici là faire les démarches pour être raccordé au réseau de la FIBRE.

3 Rénovation du centre d'animation : avenant au marché de travaux lot n°5

Monsieur le Maire expose que lors du démontage du plafond de la grande salle, l'isolation et l'ossature qui devaient être conservées se sont révélées en très mauvais état. Il s'est donc avéré nécessaire de remplacer l'ensemble. Un devis avait été validé en conseil du 6 juin 2025 mais le démontage de la structure n'était pas inclus. Un nouveau chiffrage est proposé avec le démontage, remplacement de l'isolation et ossature qu'il convient d'approuver.

Il en résulte un avenant concernant le lot n°5 « platerie, peinture, isolation

Lot	Titulaire	Marché initial HT	Avenant
Lot 5 Platerie, peinture, isolation	Ets Lardy 69230 St Genis Laval	85 891.78,00€	14 000.00€HT
Total		99 891.78€	+ 14 000.00€

Soit un nouveau montant total de marché de 525 614.40 HT

Arrivée de Josette Raymond

- Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant au lot n°5 sur le marché de travaux de rénovation du centre d'animation.

4 Nomination d'un agent recenseur pour le recensement de la population 2026

Monsieur le Maire rappelle que le recensement de la population aura lieu du 15 Janvier au 14 Février 2026, et qu'il est nécessaire de recruter un agent recenseur afin d'effectuer cette mission.

Il est également nécessaire de fixer la rémunération de cet agent pour la réalisation de cette mission.

Monsieur le Maire propose de recruter Murielle THEVENET en tant qu'agent recenseur, du 2 Janvier au 21 février 2026, incluant les formations, une tournée de reconnaissance sur le terrain, la distribution et la collecte des questionnaires ainsi que le classement de ces questionnaires.

Il propose la rémunération de cette mission sur un forfait brut global correspondant à la dotation forfaitaire de recensement perçue par la commune, charges patronales déduites.

- Le conseil Municipal autorise Mr Le Maire à recruter Mme Muriel THEVENET pour le recensement de la population en 2026 sur un forfait brut global correspondant à la dotation forfaitaire de recensement

5 Avenant n°1 du règlement périscolaire rentrée 2025-2026

Monsieur le Maire rappelle le règlement de la garderie périscolaire en vigueur voté le 23 juin 2025. Il explique le manque de place au périscolaire du soir, et la nécessité d'ouvrir 3 places supplémentaires : passant de 25 places à 28 places. Il rappelle aussi l'évolution de la tarification aux familles qui passe par conséquence d'un forfait 3.15€ à 3.65€ pour la garderie du soir.

Le conseil municipal, ayant pris note de ces éléments, valide les modifications du règlement du périscolaire.

- Le conseil municipal approuve l'avenant n°1 au règlement périscolaire 2025-2026.

6 Création d'un emploi permanent d'agent périscolaire et agent de ménage

Pour faire suite au point précédent concernant l'augmentation d'effectif à la garderie périscolaire, Monsieur le Maire expose le besoin de créer un nouveau poste d'emploi permanent d'agent périscolaire et agent de ménage de l'école.

Cet emploi est créé :

à temps non complet et annualisé au temps de 13.30 h à compter du 23 septembre 2025.

Eu égard aux besoins du service du périscolaire du soir et du ménage de l'école, en application de l'article L.332-8 2° du code général de la fonction publique, cet emploi d'agent périscolaire et de ménage pourra être occupé de manière permanente par un agent contractuel dans les conditions fixées à cet article, si aucun fonctionnaire n'a pu être recruté dans les conditions susvisées.

La rémunération sera alors fixée par référence à la grille indiciaire du cadre d'emplois d'agent social principal de 2ème classe.

- Le conseil Municipal approuve la création d'un poste d'agent de périscolaire et agent de ménage de catégorie C à compter du 23 septembre 2025.

7 Création d'un emploi permanent de secrétaire générale de Mairie

Mr Le Maire explique qu'une loi n°2023-1380 du 30 décembre 2023 visant à revaloriser le métier de secrétaire générale de mairie réforme le cadre statutaire applicable à ces agents.

Cette loi a pour but de rendre cette profession plus attractive, de pérenniser les agents en poste notamment dans les petites communes rurales en améliorant les évolutions de carrière et les rémunérations.

Mr le Maire propose donc la création d'un poste de secrétaire générale de mairie puisqu'il appartient à l'assemblée délibérante de créer les emplois à temps complet ou non complet nécessaires au fonctionnement des services, d'en déterminer le temps de travail, de préciser le ou les grades des fonctionnaires susceptibles d'occuper ces emplois et d'indiquer si ces derniers peuvent être occupés par un agent contractuel sur le fondement de l'article L.332-8 du code général de la fonction publique.

Considérant qu'il convient, dans ce dernier cas, d'indiquer le motif invoqué, la nature des fonctions, les niveaux de recrutement et de rémunération de l'emploi créé, il est proposé :

La création d'un emploi permanent **de secrétaire général de mairie** ouvert :

À tous les grades du cadre d'emplois des attachés et cadre d'emplois des rédacteurs en catégorie B à compter du 24 octobre.

À temps non complet à raison de 32 heures hebdomadaires.

La rémunération sera fixée par référence à la grille indiciaire du cadre d'emplois des attachés et du cadre d'emplois des rédacteurs, dans les conditions fixées par l'article L. 713-1 du code général de fonction publique, notamment en tenant compte de la qualification et l'expérience de l'agent.

Un appel à candidature a été diffusé auprès du site d'emploi du centre de gestion : 1 candidature d'un agent titulaire réceptionné en mairie, mais l'agent n'a pas donné suite le jour du recrutement.

A cet effet un PV d'infructuosité de candidature a été établi.

- Le conseil Municipal approuve la création d'un poste de secrétaire générale de Mairie de catégorie B

8 Points Divers

- Enquête Public sur la révision du schéma de cohérence territorial de l'ouest Lyonnais (SCoT)

L'enquête publique vise à informer le public et à recueillir les observations et propositions sur le projet de révision du SCoT de l'Ouest Lyonnais. Le SCoT est un document de planification, défini à l'échelle d'un territoire ou d'un bassin de vie. Il a pour principal objectif de mettre en cohérence l'ensemble des politiques sectorielles (urbanisme, habitat, mobilité, économie, environnement). C'est un document intégrateur, pivot entre documents de rang supérieur, comme le Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable des Territoires (SRADDET), et de niveaux inférieurs tels que les Plans Locaux d'Urbanisme (PLU). Le SCoT de l'Ouest Lyonnais couvre un périmètre de 4 communautés de communes (Communauté de Communes de la Vallée du Garon, Communauté de Communes du Pays Mornantais, Communauté de Communes des Vallons du Lyonnais, Communauté de Communes du Pays de l'Arbresle), soit 41 communes et près de 135 000 habitants. A cette échelle, le SCoT de l'Ouest Lyonnais fixe les grands objectifs territoriaux à horizon 20 ans. Pour poursuivre un développement conciliant croissance urbaine et qualité de vie des habitants, 3 grands axes ont été définis : 1 promouvoir le bien vivre ensemble, 2 développer l'activité économique de l'ouest lyonnais, 3 prendre en compte durablement les paysages et l'environnement et faire face au changement climatique. Ces grands principes s'inscriront dans un objectif de sobriété foncière, cohérent avec la trajectoire Zéro Artificialisation Nette, en s'appuyant notamment sur le concept de village densifié.

La durée de l'enquête publique est de 32 jours du lundi 15 septembre 2025 à 9h00 au jeudi 16 octobre à 12h00.

Le public pourra adresser ses observations et propositions pendant toute la durée de l'enquête, via les différents moyens listés :

- Par voie électronique à l'adresse suivante : scot-syndicat-ouest-lyonnais@mail.registre-numerique.fr
- Sur le registre numérique à l'adresse suivante : <https://www.registre-numerique.fr/scot-syndicat-ouest-lyonnais>
- Par courrier sous pli cacheté à l'attention de Monsieur Michel CORRENOZ, le président de la commission d'enquête, Communauté de Communes des Vallons du Lyonnais, 27 chemin du stade, 69670 Vaugneray
- Par oral ou par écrit, lors des permanences tenues par les commissaires enquêteurs :

La commission d'enquête se tiendra à la disposition du public lors de six permanences physiques pour recevoir ses observations et propositions aux lieux, dates et horaires suivants :

- Le jeudi 18 septembre 2025, de 9h00 à 12h00, à l'Arborescence - locaux de la Communauté de Communauté du Pays de l'Arbresle (CCPA), 117 Rue Pierre Passemard, 69210 L'Arbresle
- Le mardi 23 septembre 2025, de 14h00 à 17h00, en mairie de Rontalon, 14 Place de l'Eglise, 69510 Rontalon
- Le mardi 30 septembre 2025, de 14h00 à 17h00, au siège de la Communauté de Communes du Pays Mornantais (COPAMO), Le clos Fournereau, 50 avenue du Pays Mornantais, 69440 Mornant
- Le vendredi 3 octobre 2025, de 15h00 à 17h00, en mairie de Bessenay, 11 rue de la Mairie 69690 Bessenay
- Le mercredi 8 octobre 2025, de 9h00 à 12h00, au siège de la Communauté de Communes des Vallons du Lyonnais (CCVL), 27 chemin du Stade, 69 670 Vaugneray.
- Le mercredi 15 octobre, de 9h00 à 12h00, au siège de la Communauté de Communes de la Vallée du Garon, Parc d'activités de Sacuny, 262 rue Barthélémy Thimonnier, 69530 Brignais

Chaque permanence physique comportera :

- Une première partie d'une heure avec prise de rendez-vous obligatoire. Les créneaux seront proposés par tranche de 20 minutes. Il est admis un maximum de trois personnes par rendez-vous.
- Une seconde partie sans rendez-vous.

Deux permanences en visioconférence seront organisées le lundi 29 septembre 2025 de 18h00 à 20h00 et le lundi 13 octobre 2025, de 18h00 à 20h00. Pour y participer, le public devra prendre rendez-vous avec la commission d'enquête. Les créneaux seront proposés par tranche de 20 minutes.

Pour la première heure de chaque permanence physique ou pour les permanences en visioconférence, le public devra préalablement prendre rendez-vous au moins 48h à l'avance sur le site <https://www.registre-numerique.fr/scot-syndicat-ouest-lyonnais> ou par téléphone auprès du Syndicat de l'Ouest Lyonnais au 04 78 48 37 47.

-Inventaire sur les ressources minières sur le territoire :

Un projet d'envergure national porté par l'état sur la remise à jour de la connaissance géologique et géochimique

de notre territoire est en cours. Il s'agit de l'inventaire des ressources minérales (IRM) par le bureau de recherches géologiques et minières (BRGM). Ce bureau est un établissement public sous tutelle des ministères de la recherche, des mines et de l'environnement.

Des équipes de ce service vont se déplacer sur le terrain sur l'ensemble des communes du secteur pour réaliser des échantillonnages. Elles pourront parcourir des parcelles agricoles ou privées, plus particulièrement les abords des cours d'eau.

Il s'agit uniquement d'une phase d'exploration pour établir un inventaire à la demande de l'état.



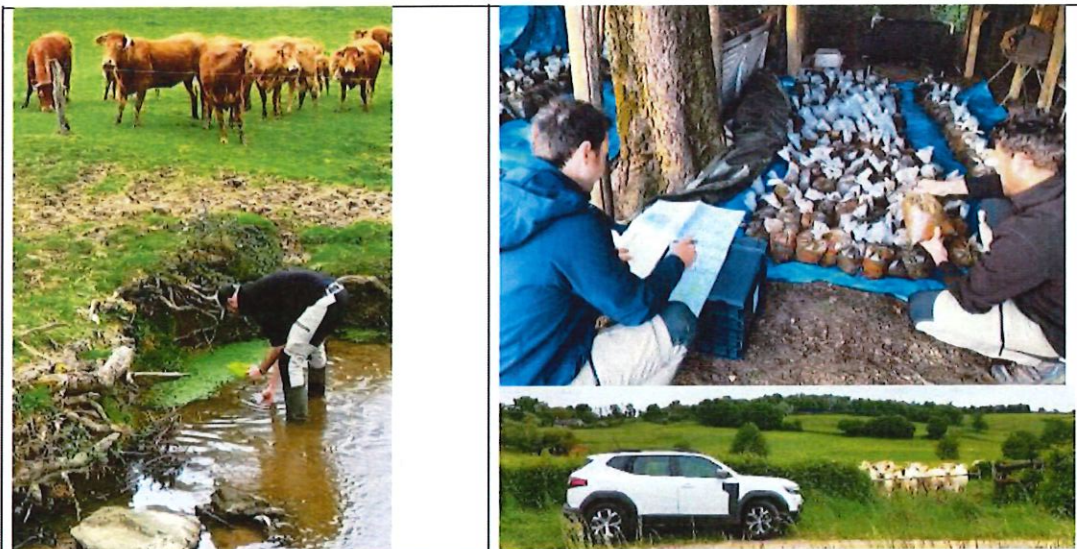
Echantillonnages sur le terrain de vos communes pour l'Inventaire des Ressources Minérales de la France.

Durant l'été et le début de l'automne 2025 votre territoire a été ou sera le théâtre de prélèvements sur le terrain par plusieurs binômes de **BRGM Explore** (filiale du BRGM, le service géologique national) dans le cadre de l'**Inventaire national des Ressources Minérales (IRM)**.

Cet inventaire s'inscrit dans la mise en œuvre de la législation sur les **matières premières critiques** qui vise à garantir que l'extraction, la transformation et le recyclage au sein de l'Union Européenne répondront respectivement à 10%, 40% et 25% de la demande des Vingt-Sept en 2030.

Pour se faire, il est fondamental de mieux connaître et d'actualiser les connaissances **géologiques, géochimiques et géophysiques** de notre pays sur des profondeurs plus importantes et pour un large spectre d'éléments en lien avec les besoins des technologies actuelles de la **transition numérique et énergétique**.

Les **échantillonnages géochimiques** ont lieu dans les ruisseaux à raison d'un prélèvement tout les 2 Km² en passant sur des parcelles privées, communales, se garant momentanément en pleine nature ou parfois proche d'habitations isolées. Un accueil bienveillant a été demandé pour leur permettre de prélever 25 000 petits sachets d'argiles de ruisseaux qui seront analysés à terme sur la France métropolitaine afin de cibler la présence de 63 éléments chimiques liés à la géologie de votre secteur.



9 Compte rendu des divers commissions

Commission Urbanisme par Claire DOUVIER :

Déclaration préalable :

DP06902225000012 : Construction d'un mur de soutènement pour agrandir place de parking – Sans opposition le 25 juillet 2025

VERMARE Fabrice 42 route de St Julien Lotissement du Lavoir

DP06902225000013 : changement des menuiseries sur l'ensemble de l'habitation par des menuiserie en PVC chêne doré – sans opposition le 16 juillet 2025

LEPIN Henri 51 chemin de l'Alambic

DP06902225000014 : changement des lames de la clôture extérieur en bois par des lames en pvc gris anthracite – sans opposition le 06 août 2025

BASTION Pascal 30 chemin des Chevriers

DP06902225000015 : Création d'une clôture pour délimiter terrain muret 0.60m et brise vue - rénovation des façades de l'ensemble de la maison soubassement pierre apparentes et enduit couleur blanc gris RAL9002- pose d'une grille de défense en fer fenêtre RDC - création d'une ouverture porte de service garage – sans opposition le 06 août 2025

CHAPOT Mathieu 608 route de Saint Bel

DP06902225000016 : Changement de chauffage installation d'une pompe à chaleur sur dalle béton - changement des menuiseries fenêtre et porte d'entrée aluminium gris et pose de volets roulants monobloc gris aluminium RAL 9006 – Sans opposition le 06 août 2025

ROZIER Florence 522 route de Sain Bel

Commission Fleurissement par Josette RAYMOND :

L'arrosage et le nettoyage des fleurs a pu être assuré haut cours de l'été par des bénévoles.

Arrivée d'Elodie Gidon

Commission communication par René MICHEL :

Le nouveau site internet sera bientôt en ligne.

Pour les journées du Patrimoine qui ont lieu le 20-21 septembre, l'église et la chapelle seront ouvertes.

La fille de Mr PISSANE a donné des plastifieuses A3 et A4 au Club Soleil d'Automne, elles seront mises à disposition des associations à la mairie.

Commission Bâtiments par Didier GOUTTE :

, Mr Le Maire propose aux membres du conseil municipal une visite pour faire un point d'étape sur les travaux du centre d'animation.

Commission Affaires Sociales par Valérie ROZIER :

Le démarrage du p'tit temps se fait doucement sur les 5 communes, 55 bénévoles ont été recrutés. Il est plus difficile de faire inscrire les bénéficiaires. Plusieurs missions ont été effectuées.

Dans le cadre de la semaine bleue, un après midi ludique est prévu le 10 octobre à Bessenay avec un temps de spectacle musical, suivis de témoignages de bénévoles et de bénéficiaires. Cet après-midi se terminera par un goûter.

La semaine bleue a lieu du samedi 4 octobre au dimanche 12 octobre, vous trouverez le programme dans la cueillette.

Le repas des aînées prévu le 7 décembre est reporté au mois de janvier en raison des travaux du centre d'animation.

Commission Voirie par Frédéric BONNARD :

Un nouvel agent technique Mr HERBELOT-PORTE Serge a pris son poste le 1^{er} septembre, pour assurer le remplacement de Jean-Michel FARJOT actuellement en congés maladie.

08 septembre 2025

La séance est levée à 21h10

<u>Le Maire</u> Franck CHAVEROT	<u>Le secrétaire de séance</u> Didier GOUTTE
